

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2022

Le 9 septembre 2022 à 20h00 minutes, les membres du Conseil municipal de SAINT MAURICE LES COUCHES, convoqués et se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire, Olivier BARRÉ.

Etaient présents : Olivier BARRÉ – Jacques SARRIEN - Laëtitia SAGOT - Jean-Claude MONACO - Pierre GOUTTERATEL – Marianne BAKKER - Josiane CAIRUS - Aurélie FORTIER

Etaient absents : Jean-Michel PICARD - Xavier BOUTROY

Etaient excusés :

Secrétaire : Jean-Claude MONACO

Ordre du Jour :

- Diminution du temps de travail de l'agent technique
- Rentrée scolaire
- Point travaux
- Points des commissions
- Questions diverses

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2022

Voté à l'unanimité.

2 Diminution du temps de travail de l'agent technique

Considérant la demande l'agent technique du 7 septembre 2022, suite à un nouveau contrat avec une autre commune, concernant la diminution de son temps de travail, passant ainsi de 26.50 h à 24h hebdomadaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'adjoint technique principal 2de classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 26,50 heures par semaine à 24 heures par semaine à compter du 1er octobre 2022,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M. le Maire devra adopter un arrêté confirmant la diminution du temps de travail de l'agent technique.

3 Rentrée Scolaire

Nouvelle société de transport sous compétence de la Région Bourgogne Franche Comté.
Un incident sur le ramassage par la CCGAM au niveau de St Sernin en période méridienne.
Mais pour l'ensemble tout s'est bien passé.
L'effectif est au complet pour ce début d'année.

4 Point Travaux

- L'électricité a été remise correctement en route Rue de Corcelles
- Des travaux effectués sur l'entrée de cour du locataire
- Ecole : diverses réparations ont été effectuées pendant les vacances
- Réparation du monte-personne à la mairie – prévoir une utilisation régulière une fois par mois
- Place du pont : il est prévu de rappeler Paysages 2000 pour finir la place PMR
- Changer le numéro du cadenas et refaire un point de vigilance avec le président du Comité des fêtes pour la restitution des clés et la transmission du numéro de cadenas
- Fauchage des chemins communaux à reprendre → JM Picard après les vendanges
- Réflexion en cours (oct-nov) au niveau départemental pour coordonner horaires, services et l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie mais surtout pour tout harmoniser au niveau du département

4 Point des commissions et Questions diverses

- CIMETIERE : la commission se réunit dimanche 11 et prépare une réunion publique le 14 octobre : idées, présentation, discussion
- Réunion énergie : groupement d'achat possible pour le combustible des habitants – voir Info Energie
- Boîte à livres : prévoir un emplacement visible, protégé, sur un lieu de passage → avec Aurélie FORTIER et les jeunes du village
- Réfléchir sur la réhabilitation de la maison Rue du Moulin Queurot
- Musée de la Vigne : voir les outils et choix pour les réparer – visite du local à plusieurs mi-octobre → Pierre GOUTTERATEL
- Animations : préparer le repas des aînés, Arbre de Noel, comme les autres années, etc...
- Panneaux signalétiques des vigneron dans la commune : enlever les inutiles, réfléchir sur leur emplacement, leur utilité, voir avec les vigneron, et l'agent technique

- Attributions de compensation (AC), le remboursement des fluides de l'école 5624.23 € → charges rééquilibrées

- Compétence Transport Scolaire transférée de la CCGAM à la Région BFC, la convention de transfert sera signée avant la fin de cette année

Clôture de la séance à 22h45

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Claude MONACO

Olivier BARRÉ